



COMPTE-RENDU N°1 HAUT CONSEIL

Visioconférence – Mercredi 22 mars 2021

Diffusion : mise en ligne sur le site fédéral

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 8 avril 2021.

Présents : Frédéric Dumont, Julien Lamercherie, Bach-Lien Tran, Emmanuelle Ott, Ronan Labar, Mathieu Megevand, Delphine Picault, Bastien Vigogne, Pierre-Emmanuel Panier.

Invités : Yohan Penel (président FFBaD), Nicolas Catterou (juriste FFBaD), Paul-André Tramier (commission éthique et déontologie/président d'honneur), Pierre Chatellier (membre d'honneur/responsable groupe de travail nouvelle gouvernance fédérale 2020).

INTRODUCTION

Le président de la FFBaD, Yohan Penel, ouvre la réunion et remercie les membres du haut conseil d'avoir été candidats pour cette nouvelle instance. Il précise que le mandat est de 2 ans (24 mois). Il invite les participants à faire un tour de table afin de se présenter et d'exprimer leurs motivations dans leur engagement à ce haut conseil.

1. ELECTION A LA PRESIDENCE DU HAUT CONSEIL (HC)

Pour rappel, statuts de la FFBaD article 5.1.2.7 : "De deux anciens élus fédéraux ayant effectué au moins deux mandats complets au conseil d'administration ou au conseil exécutif (un homme et une femme), **dont l'un d'entre eux préside le haut conseil.**"

Monsieur Pierre-Emmanuel Panier se présente comme candidat à la présidence du haut conseil.

Résultat du vote : Pour : 8 / Contre : 0 / Abstention : 1

Monsieur Panier est élu à l'unanimité.

2. L'OBJECTIF DE LA REUNION

Suite à son élection, le président du haut conseil prend la parole pour expliquer sa démarche, en concertation avec Bach-Lien Tran, en mettant en place cette première réunion et en prenant leurs responsabilités de faire fonctionner cette instance.

De ce fait, cette réunion permet de définir opérationnellement les règles de fonctionnement, de faire connaître ce HC notamment pour activer le lien avec les membres des différents collèges le composant afin de déterminer les modalités des élections et de les proposer au conseil exécutif pour le pourvoi des 5 postes vacants.

Très peu de fédérations disposent de ce type d'instance (football, tennis, cyclisme) et s'elle existe, c'est avec d'autres types de missions. Pour la FFBaD, la prise en compte de la démocratie participative est un enjeu en lui-même proposé par les nouveaux statuts.

Cette mise en place s'effectue dans un contexte particulier de crise sanitaire, avec la tenue d'une AG fédérale mi-avril prochain et donc une première intervention à préparer pour le haut conseil naissant.

3. PROPOSITION DE MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA REDACTION DES REGLES INTERNES DU HAUT CONSEIL

Résultat du vote : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Un appel à candidature sera envoyé par le président du haut conseil pour ce groupe de travail.

4. PREMIERES REFLEXIONS SUR LA MISE EN PLACE DU FONCTIONNEMENT DU HC

Cette première séance de présentation et d'échanges sur les modalités de fonctionnement du haut conseil, est ouverte par une présentation des travaux par Pierre CHATELLIER et Paul-André TRAMIER autour du chantier de la nouvelle gouvernance, dont la rédaction du texte a été réalisé par le CDES de Limoges, puis validé en AG extraordinaire en septembre 2020.

Des travaux complémentaires de préfiguration et d'aide à la mise en œuvre, d'une part, du conseil exécutif et, d'autre part, du haut conseil étaient nécessaires mais n'ont pas été engagés depuis l'AG de septembre. En conséquence, il faut reprendre ce chantier (au regard de la rédaction actuelle des statuts et du règlement intérieur) pour poser les bases du fonctionnement de ce 1^{er} haut conseil et l'ajuster au regard de l'avancé de ces premiers travaux dans le calendrier restreint du mandat de deux ans.

Bien que désignés dans des conditions particulières (cf. infra postes vacants), l'ensemble des membres du haut conseil, qui échangent pour la première fois, confirment leurs intentions exprimées dans un premier temps par leur candidature, puis leur confirmation de participation suite à leur désignation comme membres du haut conseil, au regard de leurs expériences – diverses et complémentaires de la vie fédérale – de s'engager à remplir au mieux la mission qui leur est confiée individuellement et collectivement.

L'échange collégial fait apparaître différentes questions (à approfondir par le GT, puis à valider ensemble lors de la prochaine séance du HC) :

- Le fonctionnement interne du haut conseil :
 - o Le calendrier prévisionnel de réunions (article 5.1.6 des statuts : « dans la limite, sauf circonstances exceptionnelles, de quatre fois par an »), les modalités de programmation des visioconférences,
 - o La prise en charge des frais,
 - o La création d'un espace partagé HC sur le serveur fédéral et/ou sur une solution indépendante,
 - o Les modalités de mobilisation d'expertises externes (art 5.1.7 des statuts),
 - o La communication du haut conseil sur le site fédéral et en direction des différentes parties dont les collègues représentés.

- La mise en œuvre de ces missions (art 5.1.8 des statuts) :

5.1.8. Ses missions sont les suivantes :

5.1.8.1. Il est force de propositions d'intérêt général et d'alerte auprès du Conseil exécutif dans le respect de ses compétences ;

5.1.8.2. Il vérifie que les principes de la bonne gestion de la Fédération et les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de toutes les parties qui la composent ou qu'elle affecte sont respectés ;

5.1.8.3. Il veille et participe à la mise en œuvre de la démocratie participative, dans les conditions prévues par le Règlement intérieur ;

5.1.8.4. Il entend et examine le rapport annuel présenté par le Conseil exécutif. Ce rapport lui est transmis au moins un mois avant la date de la réunion ;

5.1.8.5. Il présente à l'Assemblée générale son rapport d'évaluation sur la gestion de la Fédération par le Conseil exécutif.

- Les modalités d'échanges opérationnels avec le conseil exécutif,
- L'accès aux documents fédéraux (ordre du jour et CR des conseils exécutifs, AG, CPL, communication au réseau des dirigeants),
- Le processus d'élaboration du rapport d'évaluation,
- Les modalités opérationnelles (outil dématérialisé) de mise en œuvre de la démocratie participative.

- Les autres besoins des membres du haut conseil à échanger :

- Le besoin d'acculturation fédérale et la possibilité de participation aux formations sur le fonctionnement fédéral pour les nouveaux élus, à un conseil exécutif ou à une commission en tant qu'observateurs, ceci afin de mieux appréhender le fonctionnement de ces instances fédérales et d'améliorer la qualité des avis du HC.

- Les modalités pour compléter les postes vacants du haut conseil (article 2.8.5 du RI sur les compétences du conseil exécutif) – 5 actuellement (1 président / 1 présidente de ligue, une présidente de comité départemental, une sportive de haut niveau, un représentant badminton adapté)

- Des premières réflexions sur les conditions de désignation de ce premier haut conseil : dans des délais restreints, sous la forme d'un appel à candidature sur le site internet fédéral, avec très peu de promotion des missions de cette instance notamment auprès de l'ensemble des membres des collèges concernés, du choix du mode de désignation par tirage au sort.

La séance est levée à 22H15.

**Le président du haut conseil
Pierre-Emmanuel PANIER**

